

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 1 décembre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU
Claudette COULAUD à Laure ROUBERTIE
Céline DUPUY-LEGRAND à Nicolas BALOT
Pascal BUSSIERE à Julien MORIN

Étaient absents excusés :

Martine LEPETIT, Claudette COULAUD, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian REYNAUD

N°2022/D/086 - Objet : **Compte-rendu de délégation du Maire**

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Avenant de transfert d'activité de la société APAVE SUDEUROPE au profit de APAVE EXPLOITATION FRANCE (Lot 1 : Installations électriques et protection contre la foudre).
- Attribution du marché à procédure adaptée relatif à des prestations d'entretien du gymnase Roger Couderc à la société ARENIS LIMOUSIN, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Prolongation du 01/01/2023 au 31/07/2023 de la tarification des repas crèches en lien avec la délégation de service public des deux multi-accueil « Les Diablotins » et « Chapi-Chapo », signée le 21/11/2022.

- Renouvellement de la convention de bail avec VEOLIA PROPRETÉ LIMOUSIN (VPL), signée le 21/11/2022.

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 07 décembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

